

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-22_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO CCCVT pour Fleys : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Jilly : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT.
<u>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</u>	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : Dannemoine : M. Eric KLOETZEN décédé est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS décédée est suppléée par M. Dominique PROT.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 56 - Présents : 33 - Absents : 23 dont ayant donné Pouvoir :2 - Votants : 35	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Collan : M. Francis GOGOIS Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 49 - Présents : 28 - Absents : 21 dont ayant donné pouvoir :2 - Votants : 30	<u>Délégué titulaire absent non excusé suppléé</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 20 - Présents : 13 - Absents : 7 dont ayant donné Pouvoir :2 - Votants : 15	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Vezannes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : Mme Delphine GRIFFON.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 5 - Présents : 4 - Absents : 1 - Pouvoir : 0 - Votants : 4	<u>Délégués titulaires absents excusés avant donné pouvoir</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. François FLEURY, délégué titulaire de Jilly
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Jacques TRIBUT, délégué titulaire de Tronchoy.
	<u>Date de convocation</u> : 27 février 2026
	<u>Délibération n° 22-2026</u>
	<u>Objet : SPANC – Attribution du marché à bons de commande pour la Réalisation des missions de contrôle du service d'assainissement non collectif (SPANC) -2026/2030 – à c/ du 01/07/2026</u>

VU le Code de la Commande Publique,

VU la consultation lancée le 16 janvier 2026 en procédure adaptée avec une date limite de remise des offres au 16 février 2026 pour un marché à bons de commande avec effet au 1^{er} juillet 2026 sur 4 ans,

VU le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études SPEE, AMO, le 25/02/2026 :

2 sociétés ont remis une offre dans les délais. Ces 2 offres ont été jugées recevables. Les offres reçues par le Syndicat ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique 50 points
- Valeur prix 50 points

Au terme de l'analyse des offres, le groupement DIAG ASSAINISSEMENT Cabinet ALLEGRET Pierre/ BE Emilie BEY de VELARS SUR OUCHE (21) a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Montant estimatif prévisionnel de l'offre de la société : 28.190,00€ HT annuels sur la base d'un quantitatif estimé pour la consultation.

Montant du marché : Le marché est conclu sans minimum et avec un maximum de 200 000€ HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ARTICLE 1 :

DECIDE d'attribuer le marché au groupement DIAG'ASSAINISSEMENT Cabinet ALLEGRET Pierre/ BE Emilie BEY selon le bordereau de prix unitaire en annexe.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec le Groupement DIAG'ASSAINISSEMENT Cabinet ALLEGRET Pierre/ BE Emilie BEY dont la proposition a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le secrétaire de séance
M Jacques TRIBUT

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Syndicat des Eaux du Tonnerrois
**Réalisation des missions de contrôle du service d'assainissement non
collectif (SPANC) – 2026/2030**
Bordereau des prix unitaires

Prestation	HT
Réunion de démarrage	- €
Contrôle d'installation existante/diagnostic ANC	165,00 €
Contrôle d'installation existante suite à une non-conformité	135,00 €
Contrôle de conception d'une installation neuve ou à réhabiliter sans visite	75,00 €
Contrôle de conception d'une installation neuve ou à réhabiliter avec visite	109,00 €
Contrôle de réalisation d'une installation neuve ou à réhabiliter sans contre visite	179,00 €
Contrôle de réalisation d'une installation neuve ou à réhabiliter avec contre visite	139,00 €
Contrôle d'une installation dans le cadre d'une vente/suivi de vente sans contre visite	159,00 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien sans contre visite	165,00 €
Contre visite	135,00 €
Surcoût en cas d'absence du particulier au RDV	79,00 €
Rapport annuel d'activité	300,00 €
Présentation du rapport annuel d'activité au bureau du SET	300,00 €
Présentation du rapport annuel d'activité au comité syndical du SET	300,00 €
Rédaction du RPQS ANC, mise en ligne sur SISPEA, présentation au comité syndical du SET en même temps que le rapport d'activité	500,00 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-22_2026-DE